AECSL
Association étudiante
du Cégep de Saint-Laurent

Procès-verbal
Assemblée Générale
Du 28 mars 01

Ordre du jour

1.0 PROCÉDURES;
2.0 INFOS;
3.0 AVIS DE MOTION
  3.1 LOGO DE L'AECSL;
4.0 MANDAT A-G;
5.0 ÉLECTION;
  5.1 CE;
6.0 ZLÉA;
7.0 MÉMOIRE SUR LA CONCENTRATION DE LA PRESSE;
8.0 VARIA;
9.0 LEVÉE;

ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 27 novembre 02

0.0 PROCÉDURES

PROPOSITION : QUE SOIT PRÉSIDENTE ANNIE PIGEON ET QUE SOIT SECRÉTAIRE BENOÎT GIGUÈRE;
PROPOSÉ PAR : PLILIPPE PLOURDE;
APPUYÉ PAR : SANDRA DUBÉ;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION : QUE SOIT ADOPTÉ L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ;
PROPOSÉ PAR : L'AECSL;
APPUYÉ PAR : MAUDE LEVASSEUR;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION : QUE SOIT ADOPTÉ LES PROCÈS-VERBAUX DU 6 MARS 2000, DU 8 DÉCEMBRE 2000, DU 31 JANVIER 2001, DU 9 MARS 2001 EN BLOC TEL QUE MODIFIÉS, DANS LES P-V DU 8 DÉCEMBRE 00 DANS LE POINT 2.0, DU 31 JANVIER 01 DANS LE POINT 2.0 ET DU 9 MARS 01 DANS LE POINT 2.0 ET 6.0;
PROPOSÉ PAR : L'AECSL;
APPUYÉ PAR : PHILIPPE PLOURDE;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1.0 INFORMATIONS

- PHILIPPE PLOURDE PARLE DE SON POINT ET DU NEWS LETTERS

2.0 RÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PROPOSITION : QUE LE COMITÉ BUDGET EXAMINE LA POSSIBILITÉ DE PRÊTER LA SOMME DE 8500$ POUR LE BEER BASH;
PROPOSÉ PAR : CRSL;
APPUYÉ PAR : XAVIER CAUCHY;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.0 AVIS DE MOTION

3.1 LOGO DE L'AECSL

PROPOSITION : QUE LA PROPOSITION SOIT MIS EN DÉPÔT ET QUE L'ON EN REPARLE À L'A-G DU 11 AVRIL 01;
PROPOSÉ PAR : ANNIE-CLAUDE BEAUDRY;
APPUYÉ PAR : GUILLAUME TELLIER;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.0 MANDAT D'A-G

RIEN À DIRE DANS CE POINT

5.0 ÉLECTION

5.1 CE :

PROPOSITION : VINCENT CLOUTIER-BOUCHER SE PROPOSE POUR ÊTRE MEMBRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES;
APPUYÉ PAR : PASCAL HUDON;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.2 EXÉCUTIF :

PROPOSITION : ANNIE-CLAUDE BEAUDRY SE PROPOSE POUR LE POSTE DE SECRÉTPAIRE À L'INTERNE;
APPUYÉ PAR : ÉMILIE OUELLET;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION : QUE JONATHAN APRIREAULT-MASSÉ SOIT ÉLU EN TANT QUE SECRÉTAIRE À L'EXTERNE
PROPOSÉ PAR : FRANÇOIS PELLETIER-BOURBONNAIS;
APPUYÉ PAR : SANDRA DUBÉ;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.0 ZLÉA;

PLUSIEURS POINT D'INFOS ONT ÉTÉ DONNÉS PAR L'EXÉCUTIF SUR LE DÉROULEMENT DES DIVERSES ACTIONS.

7.0 LE MÉMOIRE SUR LA CONCENTRATION DE LA PRESSE :

ÉTIENNE DUBOIS N'A PAS PU VENIR PRÉSENTÉ LE POINT, PUISQU'IL ÉTAIT À UNE SÉANCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE SUJET.

8.0 VARIA :

- OLIVIER VIENT ENTRETENIR L'ASSEMBLÉE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

PROPOSITION : QUE L'ON PRENNE POSSITION CONTRE L'HABILITATION;
PROPOSÉ PAR : OLIVIER DUFRÊNE;
APPUYÉ PAR :ALAIN BURR

AMENDEMENT : QUE L'ON PRENNE LE MANDAT À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CRÉE UN DOCUMENT PORTANT SUR L'HABILITATION
PROPOSÉ PAR : JONATHAN ASPIRAULT-MASSÉ
APPUYÉ PAR : JEAN-PHILIPPE ROY
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
L'AMENDEMENT ANNULE LA PROPOSITION PRINCIPALE.

9.0 LEVÉE :

PROPOSITION : DE LEVÉE À 12H10
PROPOSÉ PAR : PHILIPPE PLOURDE
APPUYÉ PAR : JEAN-PHILIPPE ROY
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Annie Pigeon
ANNIE PIGEON, PRÉSIDENTE

Benoît Giguère
BENOÎT GIGUÈRE, SECRÉTAIRE

AECSL
Association Etudiante
du Cégep de Saint-Laurent
625 av. Sainte-Croix, Saint-Laurent, Québec, H4L 3X7
Tél. : (514) 747-4026 Télécopie : (514) 744-2787
courriel : executif_aecsl@hotmail.com

ANNEXE A

Plate-forme de revendications adoptée en assemblée générale le 1er mars 2000

Revendications nationales

Nous sommes opposé-e-s au Sommet du Québec et de la Jeunesse et au consensus de l'élite.

1- Nous dénonçons le gouvernement péquiste qui a promis, en marge du Sommet, une baisse d'impôts pour les entreprises alors qu'il accule au pied du mur, le système d'éducation et les programmes sociaux en général.

2- Nous demandons l'amnistie aux prisonniers politiques faits durant le Sommet du Québec et de la Jeunesse.

3- Demandes d'excuses publiques quant à la répression policière et politique durant le sommet.

Nous exigeons une éducation de qualité, accessible, sans contribuer à la précarité de la jeunesse.

4- Que le gouvernement procède à un réinvestissement public, massif et durable dans les programmes sociaux, notamment en éducation. Nous exigeons que le réinvestissement soit proportionnellement fait aux sommes coupées depuis 1994 dans chacun des secteurs de l'éducation. Spécifiquement dans les ressources didactiques et professorales. L'Aéscl est en faveur d'un plafond de 25 du ratio étudiant-e-s/professeur-e.

5- Que l'on procède à l'abolition de la taxe à l'échec.

6- Nous revendiquons l'abolition de l'endettement étudiant en améliorant le régime des prêts et bourses (accessibilité, qualité, quantité).

7- Abolition de toute idée de privatisation du système d'éducation.

8- Abolition de toute idée d'éliminer certains programmes tels que les sciences humaines, la musique, les arts qui sont considérés comme étant non rentables pour le gouvernement.

Démocratisation du système d'Éducation et du respect des droits fondamentaux

9- Que le gouvernement s'engage à respecter la démocratisation de l'ensemble du système d'éducation.

10- Que le gouvernement respecte le droit de s'exprimer. [... de manifester]

11- Que l'on mette fin à la standardisation des programmes collégiaux et que l'on permette la liberté d'enseignement.

12-Que le gouvernement cesse d'être aveugle fasse à la brutalité et à la répression policière. [voire politique]

Revendications locales

13-Que les décisions démocratiques de l'assemblée générale soient acceptées d'office par la direction.

14-Nous demandons la démission du Directeur des études (D.E.) Jacques Moisan et de la Directrice générale Maybel Garneau.

15-Nous réclamons l'Amnistie pour les 32 occupant-e-s du 15 février 2000.

Communiqué de presse **Pour diffusion immédiate**

LA FECQ CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Mercredi 1er mars 2000 - Vendredi 3 mars 2000, se tiendra au Collège de Sainte-Foy[1] un référendum pour déterminer si leur association s'affilie au Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE), à la Fédération étudiante collégiale (FECQ) ou demeure indépendante. Le président d'élections à Sainte-Foy et des partisant-e-s de la FECQ ont empêché la distribution d'une parution de l'*Étincelle*, journal du MDE, sous prétexte qu'elle contenait des propos diffamatoires. De cette façon, ils s'assurent que les étudiant-e-s de Sainte-Foy restent dans l'ignorance et ils cachent des renseignements qui seraient nuisibles à la Fédération. Cependant, les informations critiquées sont tout à fait véridiques et, dans cette mesure, n'ont aucune raison valable d'être censurées.

Le dit article, «FECQ-FEUQ, club école du PQ», dénonce les fédérations et leurs actions en regard des luttes étudiantes du passé ainsi que leur collaboration au *Sommet du Québec et de la Jeunesse*. Certains éléments de l'article, considérés diffamatoires par les personnes mentionnées plus haut, sont tout à fait véridiques. D'abord, «FECQ-FEUQ, club école du PQ» ne demande pas de preuve. L'affirmation fait référence à la participation des fédérations au Sommet et aux carriéristes qui y sont les tenant-e-s: en effet, combien de ses membres actif-ve-s se sont retrouvé-e-s sur des postes importants au sein du parti au pouvoir. Par ailleurs, l'article indique que les fédérations ont accepté 1 milliard au détriment du 1,4 milliard$ promis par le PQ lors de la dernière campagne électorale. En quoi cette affirmation peut-elle être diffamatoire quand nous n'avons pas encore vu la couleur de ce superbe montant? D'autre part, dans l'avant-dernier paragraphe, l'auteur parle d'une manifestation, qui s'est tenue le 25 février, où ont été scandés des slogans hostiles aux fédérations («FECQ-FEUQ-flics», etc). En quoi une information rapportée peut-elle être diffamatoire?

Bon nombre d'Assemblées générales d'institutions québécoises considèrent que les résultats du Sommet ne sont que de la poudre aux yeux. Comme l'affirme Jérémy Trudel,